

Book Reviews

Dennis Campbell, David A. Garbus, *Mergers and acquisitions: Meeting Challenges in Europe and North America after 1992*, Kluwer (1991) 181p.

The papers published in this book are based on reports made in the 1990 conference at Salzburg. They express the view of practicing lawyers on the recent developments in the mergers and acquisitions (M&A) area both in Europe and in the US.

The reporters analyze the EEC legislations on merger control, joint venture and financing of acquisition and the probable future of the M&A activities in the Single Market perspective. They also point out the recent developments in US law concerning foreign investment and the benefits to be drawn from the Free Trade Agreement between the US and Canada. In addition to these international trade questions, the authors address some corporate issues like cross-border movements of executives (in Belgium, Switzerland), parent liability for subsidiary obligations (in the US), successor liability problems in the United Kingdom, disputes within corporations (in the Netherlands) and the Finnish M&A legislations.

The emphasis on the 'practical' makes these articles of particular interest for lawyers who are seeking to update their documentation on EEC and US merger law. However, practitioners should be aware that since the publication of this book, the case-law on EEC merger control has substantially expanded. The EEC policy towards merger and joint-venture has been, accordingly, refined.

Bruno Dupré, Paris

Vincent Coussirat-Coustère et Pierre Michel Eisemann, *Répertoire de la Jurisprudence arbitrale internationale – Repertory of International Arbitral Jurisprudence*, avec une préface de Madame Suzanne Bastid, 4 vol., Martinus Nijhoff Publishers, index alphabétique des sentences, index analytique

Une parfaite réussite. Ce *Répertoire* est en réalité un exposé des règles du droit international général telles qu'elles se dégagent des sentences arbitrales. Œuvre de caractère essentiellement scientifique puisqu'il ne s'agit pas d'une énumération de sentences, mais de la présentation de la substance du droit international public induit du travail arbitral effectué depuis de deux cents ans. Il ne s'agit donc pas pour les auteurs de décrire les affaires ni les thèses des plaideurs, mais de partir à la recherche de règles, elles-mêmes présentées selon un plan analytique.

Un tel ouvrage n'a jamais jusqu'ici été entrepris sauf pour la Cour internationale de justice par notre cher et très regretté Edward Hambro et, pour l'arbitrage, selon une formule différente, par le professeur A.M. Stryt.

Tout le monde honore les titres de noblesse de l'arbitrage international. Bien que la Cour de La Haye ne croie pas devoir faire de références explicites aux sentences, elle est bien obligée de donner application à des règles qui tiennent de certaines d'entre elles leur formulation et leur consécration, aussi bien les parties n'hésitent-elles pas à les invoquer, tout comme les juges dans leurs opinions individuelles ou dissidentes. La singularité de chaque Tribunal, issu de la volonté des parties pour une affaire ou un type d'affaire déterminé, ne pouvait empêcher la formation d'une jurisprudence.

Le *Répertoire* de MM. Coussirat-Coustère et Eisemann remonte aux sentences issues du Traité Jay conclu en 1794 entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni, considéré en doctrine comme l'instrument à la source de la poussée arbitrale dans la communauté des nations; ce qui ne veut pas dire que les sentences se suivent à partir de cette date. Toute l'originalité et la valeur de ce

Book Reviews

Répertoire tient à ce qu'il n'est pas destiné à retracer l'évolution de l'arbitrage comme institution mais à l'énoncé systématique des contenus du droit international public perçu à travers les sentences. Classées selon un plan méthodique, des citations extraites de celles-ci présentent la substance du droit international public général.

Dans une introduction fort éclairante les auteurs ont expliqué comment ce corps de règles s'oppose au droit international spécifique, déployant son effet exclusivement entre les parties au différend «compte tenu du principe de l'effet relatif des traités, il ne pouvait être question de faire état de règles de droit auxquelles l'arbitre avait donné effet pour la seule raison que, établies par convention bilatérales, voire dans le compromis, elles constituaient le droit applicable entre les Etats en cause».

Ainsi ne trouve-t-on «que peu de références à l'historique affaire de l'*Alabama* dans la mesure même où le Tribunal arbitral, lié par le compromis, a appliqué des règles établies pour l'occasion par les parties plus qu'il n'a fait référence au droit international général». Cette recherche des règles de droit à travers les sentences suppose que celles-ci soient motivées...

Le *Répertoire* ne se limite pas à des citations prélevées dans des arbitrages entre Etats. Il retient fort justement les arbitrages transnationaux rendus entre Etats et personnes privées étrangères. On ne saurait s'étonner de la dimension de cette œuvre qui, à l'origine, devait comporter trois volumes et qui finalement en compte quatre. Reliés et d'une belle présentation, conforme aux traditions de l'édition néerlandaise, cet ouvrage est aisément maniable. Organisés selon une thématique rigoureuse, les textes sont distribués dans une structure en chapitres et sections en suivant un système ingénieux. Ils sont reproduits dans la langue originale, français ou anglais. Si le texte authentique a été établi dans ces deux langues, on trouve les deux versions et dans les cas où une langue autre a été utilisée, «on a eu recours à une traduction en français ou en anglais établie par les responsables de la publication de la sentence». Les auteurs ont également assuré en anglais la rédaction de leur excellente présentation de l'ouvrage et de l'index analytique.

C'est dire qu'un tel *Répertoire* doit connaître un grand succès auprès de la communauté juridique internationale. Il met à la disposition des praticiens comme des chercheurs, un instrument incomparable qui fait grand honneur à la science et à la maîtrise de ses auteurs.

René-Jean Dupuy
Collège de France